



# 2022 AUDIT DES PÊCHES

Stimuler l'abondance potentielle des océans canadiens





La sixième édition annuelle de l'*Audit des pêches* d'Oceana Canada présente la situation actuelle des pêches et leur gestion, les progrès réalisés en un an, ainsi que des recommandations afin de respecter les engagements du gouvernement fédéral quant au rétablissement des poissons sauvages dans les océans canadiens.

# 2022

Publié en novembre 2022 par Oceana Canada  
Auteurs : Rebecca Schijns et Dr Robert Rangeley  
Crédit photo – iStock/Maxvis,  
deuxième de couverture – iStock/LaSalle-Photo  
DOI: 10.5281/zenodo.7327656

|                                                                                        |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>SOMMAIRE .....</b>                                                                  | <b>1</b>  |
| Bilan de 2022 .....                                                                    | 4         |
| <b>SIX ANS D'ÉVALUATION DE LA GESTION DES PÊCHES.....</b>                              | <b>8</b>  |
| Indicateurs scientifiques .....                                                        | 10        |
| Indicateurs de surveillance des prises.....                                            | 12        |
| Indicateurs de gestion .....                                                           | 14        |
| <b>LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES NON PRIS EN COMPTE.....</b>                             | <b>16</b> |
| <b>SAUVER LE SAUMON.....</b>                                                           | <b>18</b> |
| <b>MOBILISER LES PRIORITÉS ET CONNAISSANCES AUTOCHTONES</b>                            | <b>19</b> |
| <b>PROGRÈS RÉALISÉS DEPUIS 2017.....</b>                                               | <b>20</b> |
| <b>RÉPARTITION RÉGIONALE DES STOCKS LES PLUS DANGEREUSEMENT ÉPUISÉS AU CANADA.....</b> | <b>22</b> |
| <b>RECOMMANDATIONS .....</b>                                                           | <b>23</b> |
| Liste de tâches .....                                                                  | 24        |
| <b>PASSEZ À L'ACTION .....</b>                                                         | <b>25</b> |

# IL EST TEMPS DE PASSER À L'ACTION



Crédit photo : iStock/LaSalle-Photo

Au cours des six dernières années de publication d'*Audits des pêches*, le gouvernement fédéral a réalisé d'importants investissements, élaboré de nouvelles politiques et actualisé des lois pour améliorer la gestion des pêches. Toutefois, le véritable indicateur de succès se trouve dans l'eau : la santé des pêches s'est-elle améliorée ?

Selon les indicateurs de cet *Audit des pêches*, la réponse est négative. Moins du tiers des stocks de poissons sauvages sont considérés comme sains; et la vaste majorité des stocks gravement épuisés n'ont pas de plan de rétablissement.

**Les nouveaux règlements de la *Loi sur les pêches* introduits en avril 2022 peuvent, et doivent, marquer un tournant.** Pêches et Océans Canada (MPO) a maintenant l'obligation légale de rétablir les populations de poissons du Canada pour soutenir des pêches durables et prospères, des communautés côtières fortes, et un océan plus résilient et plus abondant.

Il est grand temps.

Mais pour que les exigences légales s'appliquent, l'état de santé des stocks doit d'abord être défini. Et malheureusement, une grande proportion de stocks - 37 % - continue de stagner dans la catégorie « incertain » du MPO.

Cela n'est pas nécessaire. Il existe déjà assez de données pour attribuer à plusieurs de ces stocks un statut provisoire afin de commencer à les gérer selon les exigences de la *Loi sur les pêches*. Selon l'analyse récente d'Oceana Canada, près du quart de ces stocks « incertains » sont probablement gravement épuisés.

Mais comme le souligne l'*Audit des pêches* de cette année, il ne s'agit pas du seul problème que doit aborder le gouvernement.

Trois ans après la parution de la Politique nationale de surveillance des pêches, celle-ci n'a pas encore été totalement implantée dans une seule pêche. Parallèlement, le pourcentage de stocks ayant reçu une évaluation récente a diminué.

De plus, le MPO ne tient pas compte du nombre croissant de recherches sur le climat. Bien que plusieurs études démontrent l'effet des changements climatiques sur les poissons, cette science ne se reflète pas dans les évaluations ou les plans de gestion des pêches. C'est inquiétant pour des espèces comme la crevette et le crabe des neiges, particulièrement vulnérables à l'acidification des océans, aux vagues de chaleur marine extrêmes et à d'autres impacts liés au climat.



**Face à la surpêche, la gestion déficiente et l'accélération des changements climatiques et de la perte de biodiversité, il n'a jamais été aussi urgent de rétablir les populations de poissons sauvages épuisés.**

— Josh Laughren, Directeur exécutif, Oceana Canada



Une autre préoccupation est l'état des poissons-fourrage : ces espèces qui nourrissent les baleines, oiseaux de mer et plusieurs poissons commerciaux. Cette année, le MPO a mis fin à la pêche commerciale de deux stocks de hareng et de maquereau gravement épuisés. Cependant, d'autres stocks de poisson-fourrage dangereusement épuisés, comme le capelan, sont toujours surpêchés. Avec un quota fixé à l'encontre des avis scientifiques et des principes de précaution, le capelan n'a aucune chance de se rétablir.

**Le gouvernement canadien applique l'approche de précaution dans la gestion des pêches de manière irrégulière depuis trop longtemps, et les conséquences sont désastreuses. Au lieu de prioriser les rendements à court terme, il est temps de privilégier la valeur à long terme d'un océan résilient.**

Il existe un large consensus sur la marche à suivre : le MPO doit adopter une approche écosystémique qui tient compte des interactions entre les espèces et un environnement changeant. Il doit respecter ses propres politiques et prendre des décisions fondées sur la meilleure science disponible, et ne pas laisser le manque de données retarder les mesures nécessaires. Il doit en faire plus pour mobiliser les systèmes de connaissances autochtones afin de faire progresser la réconciliation et tirer parti de l'expertise et des leçons précieuses des peuples autochtones. Les recommandations de cet audit proposent des mesures pour concrétiser ces priorités.

Lorsque nous donnons aux océans leur chance, ils ont un énorme potentiel de reconstitution ; ils aident à soutenir





les communautés et les cultures côtières, à soutenir une industrie des produits de la mer florissante et à nourrir les populations du monde entier.

**Il n'y a plus de temps à perdre. Le Canada dispose des lois et des ressources nécessaires pour rétablir l'abondance de nos océans. Il faut maintenant agir. La santé de nos océans et de tous ceux qui en dépendent est en jeu.**

Depuis six ans qu'Oceana Canada publie ces audits, le nombre de pêches en santé a diminué et la plupart des indicateurs de gestion n'ont pas bougé.





# BILAN DE 2022



Crédit photo : iStock/piola666

Depuis six ans, Oceana Canada évalue l'état des pêches au Canada et la façon dont le gouvernement utilise les données scientifiques, de surveillance et de gestion pour rétablir l'abondance dans nos océans. En 2022, plusieurs indicateurs de gestion ont continué à stagner, malgré les engagements clairs du MPO en matière de politiques et plans de travail. Cela se traduit par des stocks épuisés, de la surpêche, un manque de données probantes et des efforts insuffisants pour rétablir les populations épuisées. Ce bilan présente les principales conclusions pour 2022, tandis qu'un examen approfondi des résultats commence à la page 8.

## Niveau de santé global des stocks

### Près d'un stock sur cinq est toujours gravement épuisé

Depuis plus d'une demi-décennie, les indicateurs de bonne gestion de la pêche n'ont pratiquement pas changé. Cette année, une fois de plus, moins du tiers des stocks de poissons et d'invertébrés marins peuvent être considérés avec certitude comme sains, et près d'un stock sur cinq est toujours gravement épuisé. Ainsi, le nombre de stocks sains est en déclin depuis 2017.

Le MPO continue de qualifier d'« incertain » plus du tiers des stocks. Cependant, l'analyse d'Oceana Canada suggère qu'il existe suffisamment de données pour attribuer à plusieurs d'entre eux un état provisoire.<sup>1</sup> Il s'agit d'un premier pas crucial vers une gestion efficace et éclairée.

Le fait de faire passer les stocks du statut « incertain » à la zone « saine », de « prudence » ou « critique » fournit des indications essentielles sur les approches de gestion à adopter. En vertu des nouveaux règlements de la *Loi sur les pêches* modernisée, tous les stocks en zone critique doivent être accompagnés de plans de rétablissement. Ceux-ci doivent définir les objectifs de rétablissement du stock, y compris des cibles mesurables et des échéanciers. Parallèlement, les stocks en zone de prudence doivent être gérés de façon à favoriser leur croissance vers la zone saine.

Au fil du temps, cela se traduira par un plus grand nombre de stocks en santé et devrait empêcher les stocks en zone de prudence de glisser en territoire critique. Mais rien de tout cela n'est possible tant que le MPO n'aura pas réalisé les recherches nécessaires pour déterminer l'état de santé des 72 stocks au statut incertain.



**La piètre santé persistante des stocks de poissons du Canada indique clairement que nous ne gérons pas nos pêches convenablement et que le rendement de nos investissements est lamentable. La perte d'abondance et de diversité - et les conséquences qui en découlent pour les générations futures - ne peuvent être surestimées.**

— Dr Robert Rangeley, Directeur des sciences, Oceana Canada

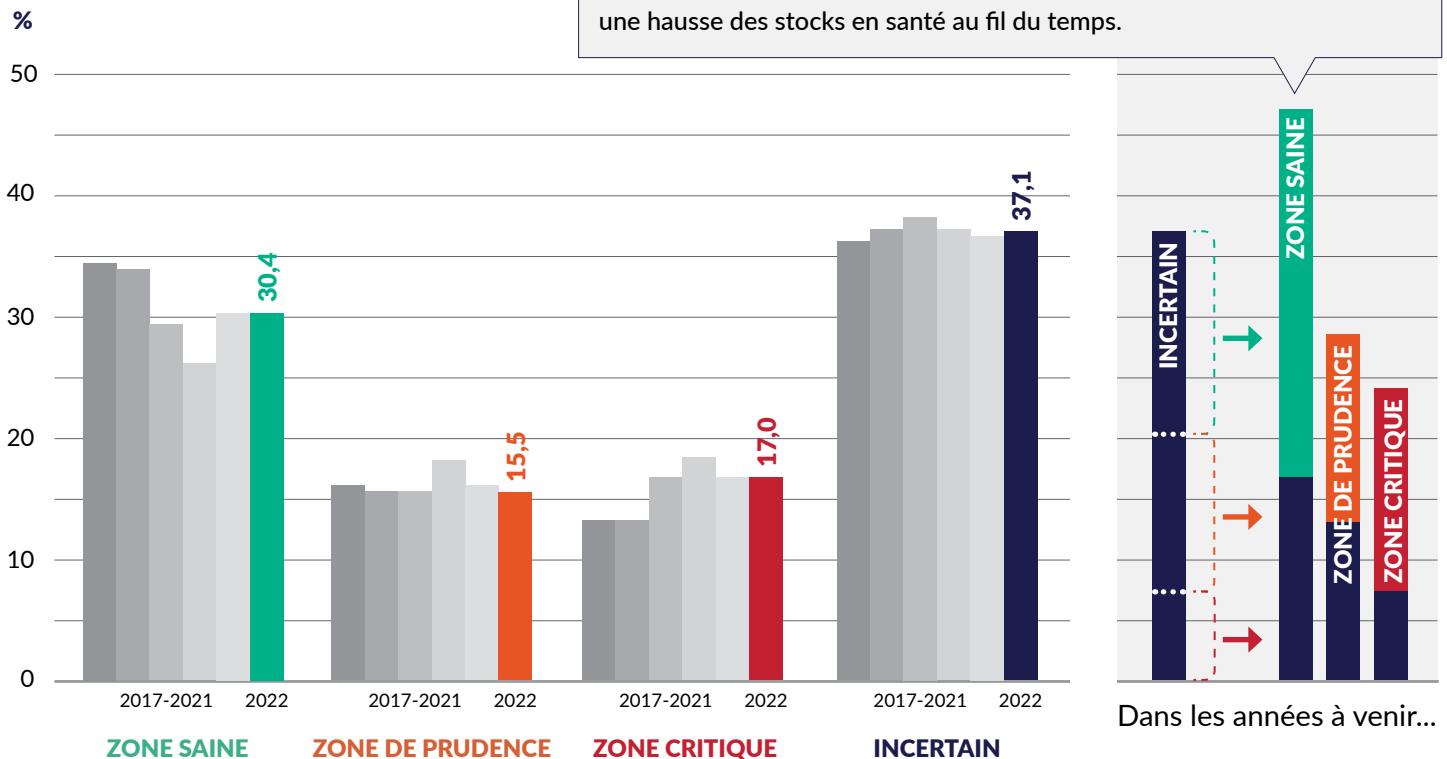
<sup>1</sup> Pour plus de détails, veuillez consulter le rapport *A Fuller Picture of the State of Canada's Fisheries: Assessments for Data-Limited Stocks* d'Oceana Canada (en anglais seulement). <https://oceana.ca/en/reports/a-fuller-picture-of-the-state-of-canadas-fisheries-assessments-for-data-limited-stocks/>



## ÉTAT DE SANTÉ DES PÊCHES CANADIENNES, 2017 À 2022

### IL EST TEMPS QUE CELA CHANGE

Peu de progrès ont été réalisés en six ans; il faut que cela change. En attribuant un état de santé à tous les stocks incertains, les catégories globales indiquées ci-dessous devraient bouger. Les stocks épuisés devraient faire l'objet d'exigences de rétablissement, ce qui mènera à une hausse des stocks en santé au fil du temps.



## Zones saine, de prudence et critique

Le MPO compte trois catégories pour qualifier l'état de santé des stocks de poissons. Elles sont déterminées par rapport à la biomasse du stock qui produirait le rendement maximal soutenu, ou ( $B_{RMS}$ ). Le rendement maximal soutenu (RMS) est la plus grande quantité de poissons pouvant être capturée, en théorie, sans affecter le maintien du stock à long terme.<sup>2</sup>

### ZONE SAIN

Un stock est dans la zone saine lorsque sa biomasse dépasse 80 % du  $B_{RMS}$ . Lorsqu'un stock se situe dans cette zone, les décisions de gestion de la pêche visent à le maintenir à ce niveau.

### ZONE DE PRUDENCE

Un stock est dans la zone de prudence si sa biomasse se situe entre 40 % et 80 % du  $B_{RMS}$ . Pour les stocks dans cette zone, les taux de capture devraient être diminués afin d'éviter l'épuisement du stock et favoriser son retour à la zone saine.

### ZONE CRITIQUE

Un stock est dans la zone critique lorsque sa biomasse totalise moins de 40 % du  $B_{RMS}$ . Un stock dans cette zone est gravement endommagé; les mesures de conservation sont alors cruciales.

<sup>2</sup> Le RMS est une norme mondialement acceptée pour la gestion des pêches. Le Code de conduite pour une pêche responsable de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), dont le Canada est signataire, indique que les gouvernements ou les autres organismes responsables de la gestion des pêches doivent adopter des mesures appropriées, fondées sur les meilleures preuves scientifiques disponibles, conçues pour maintenir ou rétablir les stocks à des niveaux capables de produire un rendement maximal durable.





Crédit photo : Shutterstock/RLS Photo

## POUR RÉTABLIR LE POISSON SAUVAGE ET ASSURER LA SANTÉ DE NOS PÊCHES, IL FAUT :



**Une science rigoureuse**  
pour comprendre l'état des stocks, leur biologie et les effets qu'auront la pression de la pêche et les facteurs environnementaux à l'avenir.



**Une surveillance efficace**  
pour déterminer le nombre de poissons récoltés et rejetés par toutes les sources d'activité de pêche.



**De bonnes décisions de gestion**  
fondées sur des données tenant compte d'un écosystème en évolution et privilégiant la santé, l'abondance et la prospérité des stocks à long terme plutôt que le rendement à court terme.



## Succès et échecs en 2022

Cette année, le gouvernement fédéral a pris plusieurs décisions difficiles mais nécessaires qui priorisent le rétablissement de l'abondance du poisson. Mais dans d'autres cas, il n'a pas respecté les avis scientifiques et les directives du MPO sur l'approche de précaution. Cette incohérence montre qu'il reste du travail à faire pour améliorer la gestion des pêches au Canada.

### Respect des avis scientifiques

Baisse de la pression exercée par la pêche afin de favoriser le rétablissement des stocks épuisés :

- ✓ Hareng du Pacifique
- ✓ Hareng de l'Atlantique, printemps et automne (4T)<sup>3</sup>
- ✓ Maquereau de l'Atlantique
- ✓ Morue de l'Atlantique (3Pn4RS)

### Non-respect des avis scientifiques

Maintien de quotas de pêche dangereusement élevés sur des stocks épuisés, compromettant leur rétablissement :

- ✗ Capelan (2J3KL)
- ✗ Morue du Nord (2J3KL)<sup>4</sup>
- ✗ Hareng de l'Atlantique (4VWX)<sup>5</sup>

<sup>3</sup> Désigne la zone de convention de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO) correspondant à la zone de gestion du stock. Pour plus de détails, consultez la carte : <https://www.nafo.int/About-us/Maps>

<sup>4</sup> Un moratoire reste en vigueur pour la pêche commerciale de la morue du Nord, mais la pêche d'intendance a été autorisée à un niveau de récolte maximal de 12 999 tonnes. Il s'agit d'une prolongation du volume de 2021, qui ne respecte pas l'avis scientifique visant à maintenir les retraits par pêche au niveau le plus bas possible. La pression exercée par la pêche récréative est aussi importante, mais non comptabilisée.

<sup>5</sup> Le total admissible des captures (TAC) a été réduit de 33 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, cette décision ne respecte pas le cadre de l'approche de précaution du gouvernement et va à l'encontre de sa propre évaluation de la stratégie de gestion, qui proposait une réduction des quotas de 63 %. En outre, les prélèvements d'appâts ne sont pas comptabilisés et sont largement incertains. Pour plus de détails : <https://oceana.ca/en/blog/forage-fish-are-essential-to-the-marine-ecosystem/> (en anglais)



# SIX ANS D'ÉVALUATION DE LA GESTION DES PÊCHES



Crédit photo : OCEANA/Carlos Minguell

Face à l'accélération des menaces telles que les changements climatiques, la surpêche, la perte de biodiversité et la pollution, il n'a jamais été aussi urgent de rétablir les populations de poissons épuisées.

Dans les six dernières années d'*Audits des pêches*, le gouvernement fédéral a procédé à des investissements importants, adopté de nouvelles politiques et modernisé la *Loi sur les pêches* afin d'exiger des plans de rétablissement pour les stocks gravement épuisés. **Cependant, ces actions déterminantes n'ont pas encore fait de différence significative dans l'eau. La plupart des indicateurs clés n'ont pas évolué depuis 2017.**

Aujourd'hui, un stock sur cinq est toujours gravement épuisé, et la majorité d'entre eux n'ont pas de plan de rétablissement. Moins du tiers des stocks peuvent être considérés avec certitude comme sains. Et la santé de plus d'un tiers d'entre eux continue d'être « incertaine » en raison du manque de points de référence et d'état des stocks.

La plupart des stocks gravement épuisés de longue date se trouvent dans l'océan Atlantique, incluant les poissons de fond et les poissons plats, qui ne se sont pas rétablis depuis l'effondrement généralisé des années 1990. En outre, aucun stock de poissons-fourrage de l'Atlantique, ces pierres angulaires de l'écosystème, ne peut être considéré comme étant sain.

Il est alarmant de constater qu'il n'y a plus aucune espèce de requin ou de raie en bonne santé en eaux canadiennes ; et de plus en plus d'invertébrés, incluant des espèces économiquement importantes comme le crabe des neiges et la crevette, sont maintenant en zone critique ou de précaution.

Il y a certaines raisons d'être optimiste. Le sébaste bocaccio est passé de la zone critique à la zone saine. Les fermetures par le MPO des pêches du maquereau de l'Atlantique et du hareng de printemps 4T, dont les stocks sont épuisés, donnent à ces stocks fourragers indispensables une chance de se rétablir.

**Le plus grand progrès fut la publication de nouveaux règlements de rétablissement dans le cadre de la *Loi sur les pêches* en avril 2022.**

Le premier lot visé par les règles actualisées comprend 30 stocks majeurs, dont près de la moitié en zone critique. Selon le règlement, le MPO doit élaborer des plans de rétablissement pour ces stocks épuisés dans un délai de 24 mois, avec une prolongation de 12 mois si nécessaire. Par conséquent, on peut s'attendre à une forte hausse du nombre de plans de rétablissement au cours des deux prochaines années.

Le règlement ajoute aussi plus de transparence en exigeant du ministre de la Pêche qu'il publie toute décision de prolonger les délais d'élaboration des plans, ainsi que toute décision de ne pas fixer de délai pour l'atteinte des objectifs. Si le ministre autorise la pêche d'un stock pendant l'élaboration de son plan, celle-ci doit être maintenue à un niveau favorisant le rétablissement.

**Le Canada dispose du cadre politique et législatif nécessaire pour apporter de véritables améliorations aux écosystèmes marins et aux communautés côtières, mais seulement si les politiques sont exécutées avec l'urgence que nécessite l'état actuel des pêches sauvages.**

Cela signifie qu'il faut élaborer des plans de grande qualité comportant des objectifs de rétablissement des stocks et des échéances à respecter, ainsi que les mesures à prendre et les méthodes de suivi des progrès. Le processus décisionnel doit être transparent et compatible avec la sortie des stocks de la zone critique pendant l'élaboration des plans, et leur publication à temps. Il faut déterminer l'état de santé de tous les stocks en utilisant les meilleures informations disponibles. Il faut veiller à ce que tous les stocks épuisés soient soumis aux règlements de rétablissement dès que possible. Enfin, il faut réviser les plans de rétablissement existants afin de satisfaire aux exigences de la nouvelle *Loi sur les pêches*.<sup>6,7</sup>

Ces mesures permettront au Canada de réaliser des progrès importants vers le rétablissement de l'abondance dans nos océans, nous plaçant ainsi au niveau des autres nations de pêche progressistes respectant des normes de gestion acceptées à l'échelle mondiale.

<sup>6</sup> Jeffrey A. Hutchings, George A. Rose, et Peter A. Shelton (2021). "The Flawed New Plan to Rebuild Canada's Iconic Northern Cod." Policy Options, 22 mars 2021. <https://policyoptions.irpp.org/magazines/march-2021/the-flawed-new-plan-to-rebuild-canadas-iconic-northern-cod/>

<sup>7</sup> Bailey Levesque, Devan Archibald, et Robert Rangeley (2021). The Quality of Recently Created Rebuilding Plans in Canada. Dans : Fishery Audit 2021. Oceana Canada. <https://oceana.ca/en/publications/reports/fishery-audit-2021>





Moins du tiers des stocks est considéré comme sain; et le nombre de poissons gravement épuisés est plus élevé que ce qu'admet le gouvernement.

Les données de ce rapport se concentrent exclusivement sur les pêches marines au Canada. Ceci comprend les poissons osseux, mollusques et crustacés, et autres invertébrés; mais pas les poissons d'eau douce ni les espèces telles que le saumon qui passent une partie de leur vie en eau douce. Les données présentées dans cette édition proviennent de la période entre le 2 juillet 2021 et le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Veuillez noter que chaque année, Oceana Canada corrige des erreurs mineures trouvées lors du processus de révision. Par conséquent, certaines valeurs des années précédentes peuvent différer légèrement des rapports antérieurs. Des données complémentaires sur le saumon du Pacifique ont été incluses cette année et sont présentées séparément des données principales.

Le rendement du Canada en matière de gestion des pêches est évalué à l'aide d'indicateurs basés sur les pratiques acceptées à l'échelle mondiale et du cadre stratégique du MPO, et fondé sur les données de 194 stocks de référence<sup>†</sup> publiées sur les sites web du MPO.

Pour toutes les informations à propos de la méthodologie et de l'analyse utilisées, veuillez visiter [oceana.ca/FisheryAudit2022](https://oceana.ca/FisheryAudit2022).

---

<sup>†</sup> La liste des stocks de référence de l'Audit des pêches (194 stocks) fut établie pour l'Audit des pêches 2017. Elle est fondée sur les stocks de poissons et d'invertébrés marins inclus dans le rapport d'Oceana Canada, Canada's Marine Fisheries: Status, Recovery Potential and Pathways to Success; ainsi que ceux inclus dans la première édition publique de l'Étude sur la durabilité des pêches du MPO, et tout autre stock ayant de nouvelles informations dans les rapports gouvernementaux de l'année.



## Plusieurs aspects fondamentaux de la gestion des pêches sont toujours manquants

Bien que le gouvernement canadien ait investi massivement et se soit engagé à renforcer les connaissances scientifiques sur la pêche, il n'a pas réussi à dresser un meilleur portrait de la santé des poissons sauvages. Cela se reflète par des lacunes persistantes dans les indicateurs scientifiques des six dernières années.

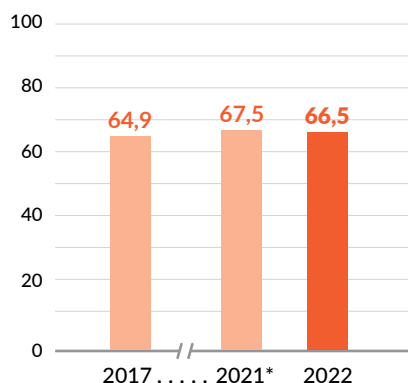
D'autres aspects sont aussi problématiques. Le pourcentage de stocks ayant fait l'objet d'une évaluation récente a diminué dans la dernière année. Aucun progrès n'a été réalisé dans la définition des points de référence; ainsi, plus du quart des stocks en zones critique et de prudence n'ont pas de points de référence supérieurs (PRS). Bien qu'il y ait eu une légère hausse des stocks avec estimations de la mortalité naturelle, le pourcentage global reste faible. Et comme la plupart des estimations de la mortalité par pêche ne tiennent pas compte de toutes les sources, incluant les pêches d'appât et récréatives, les prélèvements ne sont pas tous comptés.

De nouveaux outils et ressources, ainsi que les connaissances existantes, peuvent être utilisés pour combler les lacunes en matière de données et consolider une gestion efficace.

### INDICATEUR :

#### Stocks avec des données suffisantes pour évaluer l'état de santé (%)

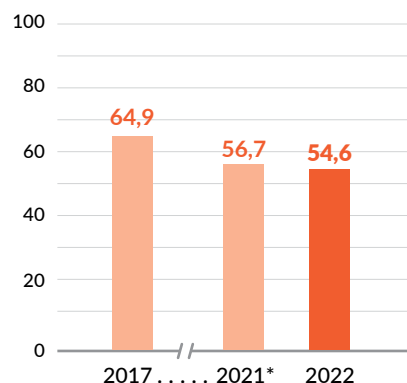
*Objectif :* Permettre aux chercheurs de faire une estimation fiable du nombre de poissons dans l'eau, et déterminer leur état de santé.



### INDICATEUR :

#### Stocks avec des estimations récentes de la biomasse (%)

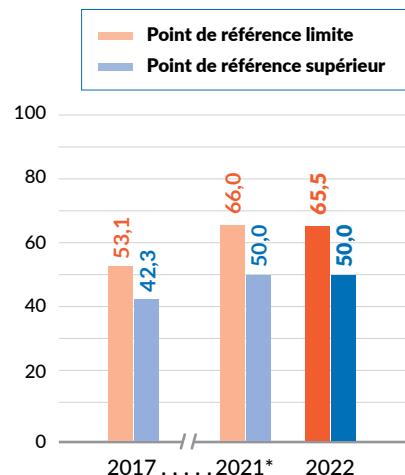
*Objectif :* Aider les dirigeants à prendre des décisions selon des estimations récentes (dans les cinq dernières années) de la quantité de poissons dans l'eau.



### INDICATEUR :

#### Stocks ayant des points de référence établis (%)

*Objectif :* Permettre aux dirigeants d'évaluer si un stock est dans la zone saine, de prudence ou critique; établir les quantités de prises adéquates selon l'état de santé; et mesurer l'efficacité des mesures de gestion.



\* Données de 2018 à 2020 disponibles au [Oceana.ca/fr/reportages/audit-des-peches-2021/](https://oceans.ca/fr/reportages/audit-des-peches-2021/)



Le **point de référence supérieur** (PRS) identifie la limite au-delà de laquelle le poisson sera considéré comme en santé, tandis que le **point de référence limite** (PRL) identifie la limite en deçà de laquelle le stock sera en état critique. Idéalement, des mesures correctives devraient être établies avant que le stock n'atteigne le point de référence limite. Le **point de référence cible** (PRC) représente l'état souhaité d'un stock selon des objectifs de productivité, des considérations écologiques générales et des objectifs socio-économiques pour la pêche. Le PRC est souvent fixé à un niveau égal ou supérieur au PRS.





Les écosystèmes marins sont complexes, les gros prédateurs se nourrissant généralement de poissons et d'invertébrés plus petits et très abondants. Pendant longtemps, le Canada a surpêché les poissons prédateurs comme la morue et d'autres poissons de fond, provoquant leur effondrement. Depuis, l'économie des produits de la mer du pays s'est tournée vers leurs proies.

Aujourd'hui, à peine quatre groupes d'invertébrés représentent la plus grande valeur des pêches sauvages au Canada : le homard, le crabe, la crevette et la pétoncle.<sup>8</sup> Mais leur nombre décroît aussi rapidement et engendre des risques économiques. Lorsqu'Oceana Canada a publié son premier *Audit des pêches* en 2017, un stock d'invertébrés était gravement épuisé. Aujourd'hui, ce nombre a grimpé à 11, et la plupart des stocks de poissons-fourrage sont aussi épuisés.

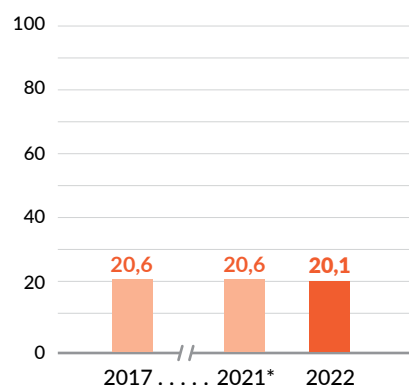
Le manque de données scientifiques de base aggrave le problème. Plusieurs pêches de mollusques et crustacés très lucratives ne disposent toujours pas des fondements nécessaires à une gestion efficace. 41 % d'entre elles n'ont pas de PRL, et la moitié n'ont pas de PRS.

Les prédateurs comme la morue ne peuvent pas se rétablir s'ils n'ont pas assez de proies à manger. De plus, comme la pollution et les changements climatiques accentuent la pression, il est plus urgent que jamais de rétablir les poissons-fourrage et les invertébrés du Canada afin que les fondements de notre écosystème marin soient aussi résilients que possible et puissent soutenir une économie diversifiée des produits de la mer.

## INDICATEUR :

### Stocks avec un taux estimé de mortalité par pêche (%)

**Objectif :** Déterminer les niveaux de capture des poissons et établir les limites de pêche durable.

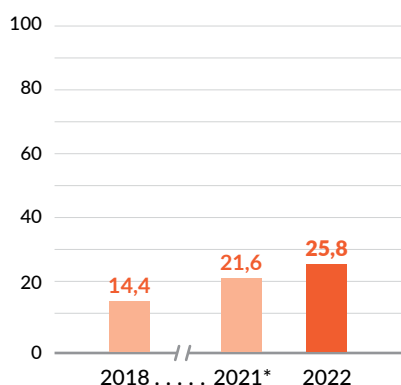


\* Données de 2018 à 2020 disponibles au [Oceana.ca/fr/reportages/audit-des-peches-2021/](https://oceana.ca/fr/reportages/audit-des-peches-2021/)

## INDICATEUR :

### Stocks avec un taux estimé de mortalité naturelle\*\* (%)

**Objectif :** Déterminer le taux de mort naturelle des poissons, afin de prendre de meilleures décisions pour la gestion des stocks.



\*\* Nouvel indicateur en 2018



Selon le nouveau règlement de rétablissement de la *Loi sur les pêches*, le MPO doit établir des PRL pour tous les stocks prescrits, et il existe des lignes directrices sur la façon dont les gestionnaires doivent les utiliser. Cependant, les choses sont différentes pour les PRS et PRC. Pour gérer les pêches de façon responsable, le MPO doit prioriser l'élaboration de PRS pour les stocks critiques et de points de référence supérieurs et inférieurs pour les stocks incertains, en se fondant sur les meilleures données scientifiques disponibles.



**Près de 80 % des poissons marins sauvages au Canada n'ont pas de taux estimé de mortalité par pêche, soit le taux de capture des poissons.**



**Les PRL sont toujours manquants pour le tiers des stocks, et les PRS pour la moitié d'entre eux. Selon l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons de 1995, les pêches doivent avoir des points de référence limites et cibles.**



**33,5 % des stocks n'ont pas assez de données pour leur assigner un état de santé.**

<sup>8</sup> <https://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/commercial/land-debarq/sea-maritimes/s2020pv-eng.htm>



### Des progrès modestes, mais encore place à l'amélioration

Ce qui est surveillé est géré. Tant que nous ne connaissons pas le volume de chaque stock récolté sous forme de captures commerciales, récréatives, d'appât et accessoires, nous ne pourrions établir de taux de mortalité précis; et sans taux de mortalité, nous ne pouvons prendre des décisions de gestion qui favorisent une pêche saine à long terme.

La Politique de surveillance des pêches du Canada, publiée en 2019, pourrait considérablement améliorer la qualité des évaluations des stocks et la confiance du public envers la gestion des pêches. Cette politique est maintenant incluse dans le plan de travail du Cadre pour la pêche durable, qui présente les priorités du MPO. Cependant, elle n'a pas encore été pleinement transposée dans aucune pêche.

Depuis l'an dernier, il y a eu des hausses modestes du nombre de pêches ayant un contrôle à quai exhaustif et des journaux de bord pour déclarer les prises accessoires, mais les niveaux de contrôle en mer et électronique restent identiques à 2021. Le gouvernement fédéral doit s'assurer que toutes les pêches sont suffisamment surveillées pour obtenir des estimations fiables de la mortalité par pêche de toutes les sources, y compris les appâts et les activités récréatives.

Il est essentiel de savoir combien de poissons sont pêchés et rejetés chaque année pour prévenir la surpêche et contrôler les prises accessoires.

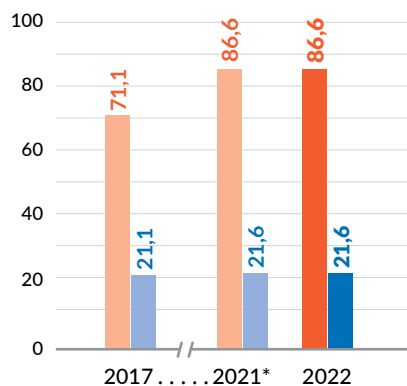
#### INDICATEUR :

### Stocks dont les pêches ont des mesures de surveillance des prises (%)

**Objectif :** Aider à prévenir la surpêche, contrôler la capture accessoire et recueillir des informations scientifiques pour l'évaluation des stocks.

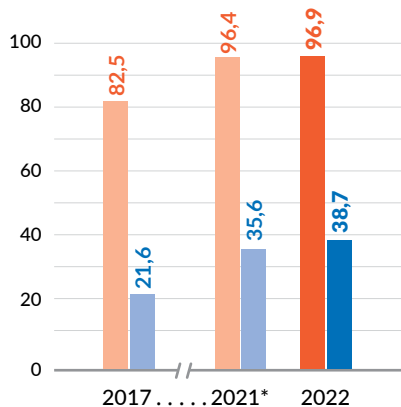
#### SURVEILLANCE EN MER

- Un certain degré de surveillance en mer ou électronique (%)
- Surveillance en mer ou électronique à 100 % (%)



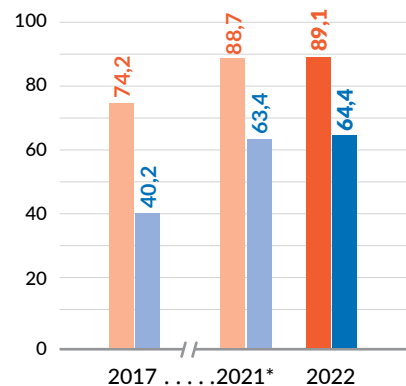
#### JOURNAUX DE BORD

- Un certain degré de journaux de bord obligatoires (%)
- Journaux de bord obligatoires où toutes les prises sont notées (%)



#### SURVEILLANCE À QUAÏ

- Un certain degré de surveillance à quai (%)
- Vérification à quai indépendante de 100% des débarquements (%)



\* Données de 2018 à 2020 disponibles au [Oceana.ca/fr/reportages/audit-des-peches-2021/](https://oceans.ca/fr/reportages/audit-des-peches-2021/)

## LES LACUNES DE SURVEILLANCE MENACENT LES EFFORTS DE RÉTABLISSEMENT DU MAQUEREAU

Cette année, le MPO a fermé la pêche commerciale et la pêche à l'appât du maquereau de l'Atlantique, sauf pour les exploitants de thon rouge. C'était une décision difficile mais nécessaire. Le maquereau se trouve en zone critique depuis plus d'une décennie. Si l'on ne parvient pas à rétablir ce poisson-fourrage d'une importance cruciale, d'innombrables autres espèces et les communautés côtières voisines continueront d'être affectées.

Malheureusement, le plan de rétablissement actuel pour le maquereau de l'Atlantique ne répond pas aux normes internationales ni aux directives du MPO. Ceci démontre à quel point il est important d'inclure cette espèce dans le premier groupe de stocks assujettis à la nouvelle réglementation. Par conséquent, le MPO doit fournir un plan plus rigoureux, comportant des objectifs d'abondance et des échéanciers fondés sur des données scientifiques.

Pour ce faire, il doit savoir combien de maquereaux sont retirés de l'eau. Et c'est là que la surveillance n'est pas à la hauteur : le MPO estime que de 2 000 à 5 000 tonnes de captures pourraient ne pas être déclarées chaque année.

En 2021, le MPO a établi des limites de prises quotidiennes en pêche récréative afin d'aider à résoudre le problème de la pêche non réglementée et illimitée d'auparavant. Cependant, il n'existe toujours pas de système de déclaration des prises

pour la pêche récréative, et l'obligation de soumettre des registres de débarquement n'a été introduite que récemment pour les pêcheurs d'appâts dans certaines régions.

La nature transfrontalière de cette pêche, le Canada et les États-Unis pêchant une partie du stock, complique encore les choses. Les deux pays doivent collaborer pour établir des mesures de gestion et de surveillance solides et appliquées de façon uniforme, en particulier pour la pêche d'appâts et la pêche récréative.

Pour rétablir le maquereau de l'Atlantique, le MPO doit gérer rigoureusement et limiter toutes les sources de pêche de cette espèce vulnérable et précieuse.

La mortalité du maquereau pourrait être deux fois plus élevée que ce stock gravement épuisé peut supporter. Mais sans de bonnes données de surveillance, les chercheurs ne peuvent pas estimer de volume précis.



« La surveillance des activités de pêche permet de minimiser les prises accessoires, de prévenir la surpêche et de rétablir les systèmes alimentaires et les communautés locales. Cependant, les initiatives de transparence ne sont pas encore obligatoires ni répandues à travers les pêches canadiennes ; et moins les activités de pêche sont surveillées, plus le maintien d'écosystèmes sains et l'économie des produits de la mer qui en dépendent sont menacés.

— Sonia Strobel, Co-fondatrice et PDG de Skipper Otto, une pêche soutenue par la communauté [traduction libre]



### Le Canada a le cadre politique en place – il faut passer à l'action

En 2019, le Canada a modifié la *Loi sur les pêches* afin que les plans de rétablissement soient obligatoires pour les stocks de poissons épuisés. En avril 2022, il a publié un nouveau règlement précisant les exigences juridiques de ces plans, notamment les objectifs et échéanciers. Il a aussi dévoilé le premier lot de stocks inclus dans le nouveau règlement. Sur les 30 stocks de cette liste, près de la moitié sont en zone critique. Pour ceux-ci, un plan de rétablissement doit être élaboré ou révisé pour répondre aux exigences légales dans un délai de 24 mois, à moins que le ministre des Pêches ne juge qu'une prolongation de 12 mois est nécessaire.

Ainsi, le Canada dispose des outils juridiques pour s'assurer que les populations gravement épuisées bénéficient des plans nécessaires au retour de l'abondance dans nos océans. Le règlement ajoute aussi plus de transparence. Le ministre des Pêches est désormais tenu de publier toute décision visant à prolonger les délais d'élaboration des plans, ainsi que toute décision de ne pas fixer d'échéancier pour l'atteinte des objectifs de rétablissement.

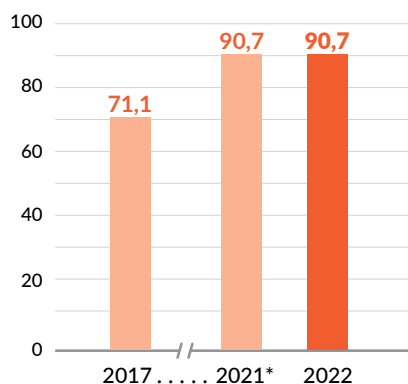
Ces changements étaient indispensables et urgents. Bien que la grande majorité des stocks soient maintenant inclus dans des Plans de gestion intégrée des pêches, les stocks en zone critique requièrent des plans de rétablissement qui offrent une ligne claire de retour à l'abondance. Or, seuls six des 33 stocks gravement épuisés du Canada disposent actuellement de tels plans, et plusieurs d'entre eux sont insuffisants.

Il est clair qu'il reste du travail à faire. Tous les stocks en zone critique et de prudence doivent être ajoutés le plus rapidement possible. Les autres politiques liant le Canada à l'approche de précaution et aux principes de la gestion écosystémique des pêches, dont la Politique de surveillance des pêches, doivent être mises en œuvre rapidement.

#### INDICATEUR :

##### Stocks inclus dans les Plans de gestion intégrée des pêches (PGIP) (%)

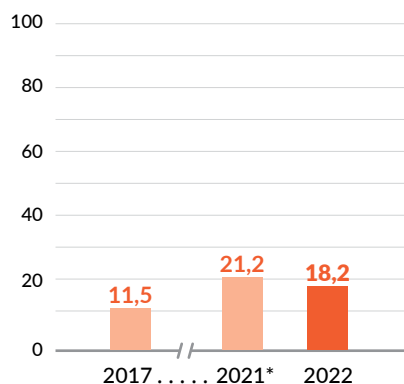
*Objectif :* Fournir un cadre pour la conservation et l'utilisation durable des pêches canadiennes en établissant clairement les directives de gestion pour une période donnée.



#### INDICATEUR :

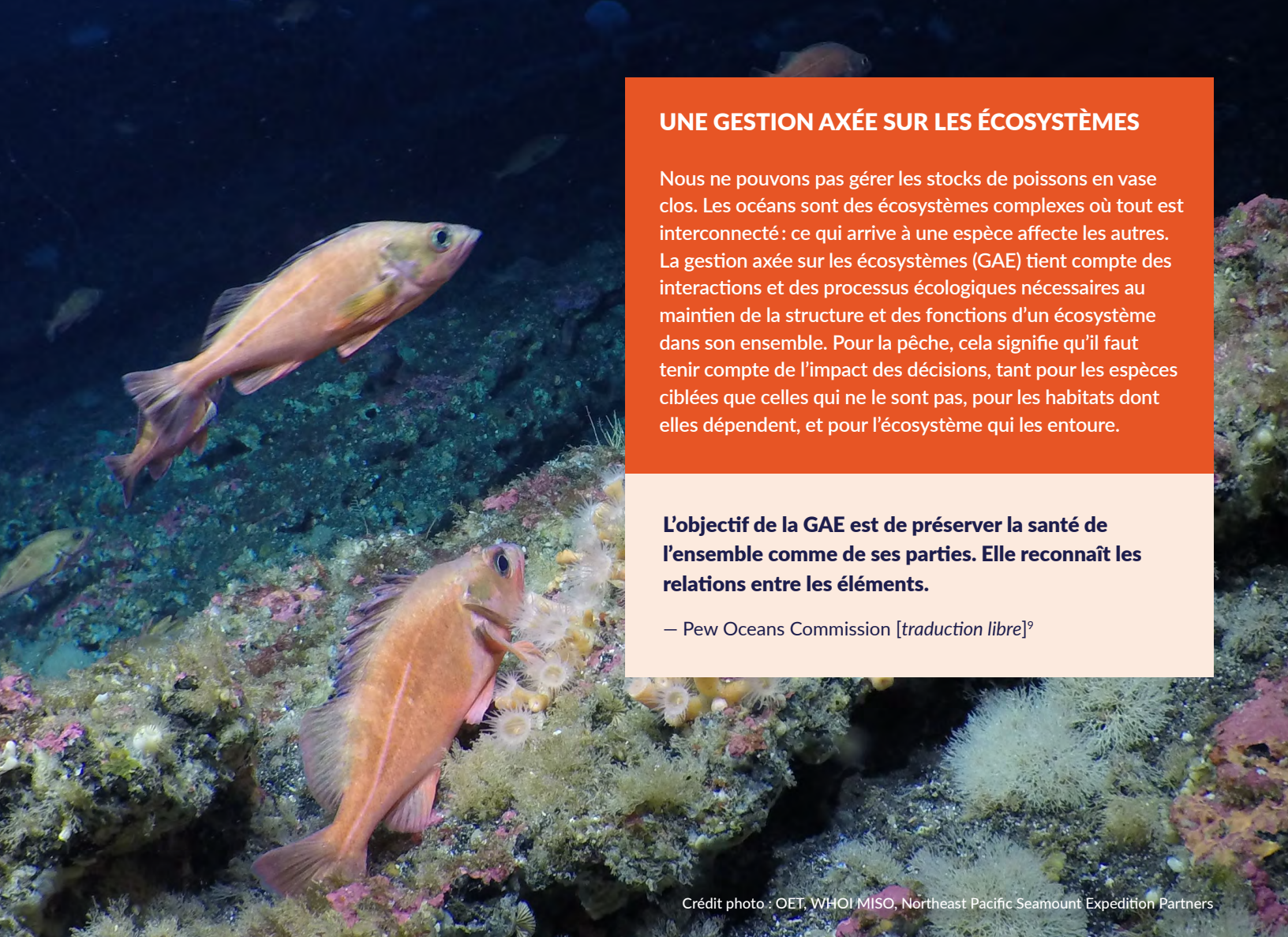
##### Stocks en zone critique ayant un plan de rétablissement (%)

*Objectif :* Fournir un cadre de planification afin d'assurer le rétablissement des stocks de poissons hors de la zone critique. Ces stocks subissent de graves dommages; des mesures de conservation sont essentielles.



\* Données de 2018 à 2020 disponibles au [Oceana.ca/fr/reportages/audit-des-peches-2021/](https://oceans.ca/fr/reportages/audit-des-peches-2021/)

Le Canada doit améliorer sa gestion des pêches afin de freiner la perte de biodiversité, favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones et se protéger contre les changements climatiques.



## UNE GESTION AXÉE SUR LES ÉCOSYSTÈMES

Nous ne pouvons pas gérer les stocks de poissons en vase clos. Les océans sont des écosystèmes complexes où tout est interconnecté : ce qui arrive à une espèce affecte les autres. La gestion axée sur les écosystèmes (GAE) tient compte des interactions et des processus écologiques nécessaires au maintien de la structure et des fonctions d'un écosystème dans son ensemble. Pour la pêche, cela signifie qu'il faut tenir compte de l'impact des décisions, tant pour les espèces ciblées que celles qui ne le sont pas, pour les habitats dont elles dépendent, et pour l'écosystème qui les entoure.

**L'objectif de la GAE est de préserver la santé de l'ensemble comme de ses parties. Elle reconnaît les relations entre les éléments.**

— Pew Oceans Commission [traduction libre]<sup>9</sup>

Crédit photo : OET, WHOI MISO, Northeast Pacific Seamount Expedition Partners

## LES MESURES GOUVERNEMENTALES SONT INSUFFISANTES POUR LES POISSONS-FOURRAGE

Malgré une certaine opposition de l'industrie, le MPO a écouté les avis scientifiques en fermant la pêche du maquereau de l'Atlantique et du hareng de printemps 4T cette année. Ces poissons-fourrage jouent un rôle crucial dans l'écosystème de l'Atlantique nord-ouest en nourrissant plusieurs autres espèces, dont la morue, le thon, les oiseaux de mer et les baleines.

Par contre, le MPO n'a pas fait de même pour d'autres pêches d'espèces fourragères importantes, soit le capelan 2J3KL et le hareng Atlantique 4VWX. Le maintien de quotas élevés pour ces populations épuisées est une décision à courte vue, qui affaiblit la valeur socio-économique à long terme de la pêche et ne protège pas la santé et l'abondance de l'océan.

Aujourd'hui, aucun stock de poissons-fourrage de l'Atlantique n'est en bonne santé. Pourtant, plus de la moitié de ces stocks n'ont pas de PRL et plus du tiers n'ont pas de PRS; et le MPO qualifie « d'incertain » l'état de 42 % de ces stocks.

Des écosystèmes sains dépendent de poissons-fourrage en santé. C'est pourquoi le MPO doit appliquer des principes écosystémiques, instaurer des pratiques exemplaires largement acceptées et présentées dans la Politique sur les nouvelles pêches des espèces fourragères, et prendre des décisions fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles pour assurer la durabilité de ces pêches et des collectivités qu'elles soutiennent.<sup>10</sup>

<sup>9</sup> [https://www.pewtrusts.org/-/media/assets/2003/06/02/poc\\_summary.pdf](https://www.pewtrusts.org/-/media/assets/2003/06/02/poc_summary.pdf)

<sup>10</sup> Reba McIver, Robert Rangeley, and Devan Archibald (2021). Small Fish, Big Influence: The Case for Rebuilding Capelin. Oceana Canada. <https://oceana.ca/en/publications/reports/small-fish-big-influence-case-rebuilding-capelin>

Isabelle Jubinville, Rebecca Schijns, and Robert Rangeley (2022). Capelin in Crisis. Oceana Canada. [https://oceana.ca/wp-content/uploads/sites/24/Capelin-in-Crisis-2022\\_final.pdf](https://oceana.ca/wp-content/uploads/sites/24/Capelin-in-Crisis-2022_final.pdf)



# LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES NON PRIS EN COMPTE



Credit photo : iStock/sarkophoto

Les changements climatiques et l'acidification des océans affectent les pêches du monde entier, en élevant la température de l'eau et en modifiant sa composition chimique; ils ont un impact sur les processus biologiques, modifient les schémas migratoires et perturbent les habitats. Ces effets ne feront que s'intensifier dans le temps.

Cependant, l'approche actuelle du Canada en matière de gestion des pêches ne tient pas suffisamment compte des effets des changements climatiques. Bien que nous disposions de nombreuses connaissances sur la façon dont ils affectent les populations marines, cette information est souvent absente des documents scientifiques et consultatifs du MPO.

Les documents scientifiques et de gestion pour près des trois quarts (72 %) des stocks ne considèrent pas officiellement les changements climatiques, malgré l'existence de preuves scientifiques.

Parmi ceux-ci, notons les poissons-fourrage, les poissons de fond et les grands poissons pélagiques comme les thons, qui peuvent avoir des répercussions plus larges sur les écosystèmes. Lorsque les questions climatiques sont prises en compte, elles concernent généralement des stocks plus robustes et moins vulnérables, plutôt que les stocks épuisés et exposés à des risques plus élevés en raison des effets du climat.

Prenons l'exemple de huit stocks de crevettes gravement épuisés de la région Pacifique, un indicateur utile de l'évolution générale des écosystèmes.<sup>11</sup> Les températures élevées, la répartition changeante des prédateurs et l'acidification des océans pourraient avoir une incidence importante sur ces populations très vulnérables. Pourtant, les effets des changements climatiques ne sont pas examinés dans les évaluations scientifiques officielles des stocks et dans leurs plans de gestion.

Par ailleurs, d'importants outils scientifiques ne sont toujours pas appliqués de manière uniforme dans les pêches. Il s'agit notamment des évaluations de la vulnérabilité et des risques, des cadres de travail fondés sur les risques, la gestion des pêches axée sur les écosystèmes et le Cadre national d'adaptation aux changements climatiques.

Nous ne pouvons plus ignorer les changements climatiques. Chaque année qui passe accentue la pression sur les stocks vulnérables. Nous devons consolider la résilience des écosystèmes marins, ce qui exige de réduire les effets cumulatifs, d'évaluer les populations les plus vulnérables et d'adapter les plans de gestion en conséquence.

*Afin de tenir pleinement compte des effets des changements climatiques dans la science et la gestion des pêches, Oceana Canada recommande plusieurs améliorations,<sup>12</sup> présentées dans la section « Recommandations » à la page 23.*

<sup>11</sup> Crevettes Nordiques dans les quatre zones de gestion suivantes : fleuve Fraser, détroit de Georgie Est, 16, 18–19; ainsi que la crevette rose dans les quatre zones de gestion suivantes : détroit de Georgie Est, 14, 16, 18–19.

<sup>12</sup> Schijns, R. & Rangeley, R. (2022a). Are climate change impacts being evaluated in Canadian fisheries management? Dans : Fishery Audit 2022: Unlocking Canada's Potential for Abundant Oceans. Oceana Canada. [Oceana.ca/FisheryAudit2022](https://oceana.ca/FisheryAudit2022)



**Pour rétablir l'abondance des océans dans un contexte de changements climatiques, une gestion de la pêche davantage axée sur la conservation est nécessaire, mais elle ne doit pas s'arrêter là. Pour rétablir les stocks surexploités, il est impératif de tenir pleinement compte de la vulnérabilité des espèces aux changements climatiques et de recourir de toute urgence à des stratégies de gestion adaptative.**

— Dr William Cheung, Directeur à l'Institute for the Oceans and Fisheries, Chaire de recherche du Canada sur la durabilité des océans et le changement climatique [*traduction libre*]



# SAUVER LE SAUMON



Crédit photo : iStock/edb3\_16

Pendant des générations, le saumon sauvage du Pacifique a joué un rôle crucial dans la vie des peuples autochtones vivant sur la côte du Pacifique Nord. Mais aujourd'hui, la surpêche, les changements climatiques et la destruction de l'habitat ont entraîné des rendements moins prévisibles et de graves déclin pour plusieurs stocks.

« Pour la première fois depuis des millénaires, nous ne pouvons plus nous fier au saumon comme source alimentaire », déclare Christine Smith-Martin, PDG des Premières Nations de la côte. « Les migrations légendaires des saumons rouge, chinook, rose, kéta et coho sauvages qui remplissaient autrefois nos anses, nos baies et nos estuaires sont gravement épuisées. »<sup>13</sup> [traduction libre]

Il est alarmant de constater que moins d'un sixième des populations de saumon de la Colombie-Britannique se sont vus attribuer un état en vertu de la Politique concernant le saumon sauvage, adoptée au Canada en 2005. Les évaluations d'habitat des bassins hydrographiques démontrent que les frayères pour près de la moitié (47,5 %) des populations de saumon sont gravement menacées par les pressions cumulatives.<sup>14</sup>

Le statu quo ne fonctionne pas. Les problèmes de gestion qui s'appliquent aux autres populations de poissons sauvages s'appliquent également au saumon : notamment, l'absence de points de référence, une surveillance inadéquate et une lente implantation des politiques. Actuellement, le statut de la plupart des populations est inconnu. Et parmi celles pour lesquelles il y a assez de données, peu sont considérées comme étant en bonne santé.<sup>15</sup> Les recommandations de ce rapport s'appliquent au saumon du Pacifique, y compris la nécessité pour le gouvernement fédéral de travailler en collaboration avec les peuples autochtones pour développer des solutions durables.

<sup>13</sup> <https://oceana.ca/en/blog/rebuilding-fisheries-and-wild-fish-stocks-for-coastal-first-nations-would-be-reconciliation-in-action/>

<sup>14</sup> Salmon Watersheds Program (2020). Pacific Salmon Explorer. Disponible en ligne au : <https://www.salmonexplorer.ca/#/>

<sup>15</sup> Fishery Audit 2021: Unlocking Canada's Potential for Abundant Oceans: Canada's Performance from 2017-2021. Oceana Canada. [Oceana.ca/FisheryAudit2021](https://oceana.ca/FisheryAudit2021)





# MOBILISER LES PRIORITÉS ET CONNAISSANCES AUTOCHTONES



Credit photo : iStock/jimfeng

À l'été 2021, Oceana Canada a réuni des représentants des Premières Nations, des tables de traités et d'organismes de recherche autochtones des côtes de l'Atlantique et du Pacifique afin de discuter des priorités et des approches autochtones pour le rétablissement des poissons sauvages.<sup>16</sup> Cette rencontre a permis de formuler un message clair : la prise de décision partagée et une nouvelle approche sont essentielles.

Les participants ont souligné que les savoirs et les modes d'apprentissage autochtones devraient être intégrés à la gestion des pêches, en étant considérés au même titre que les contributions scientifiques du MPO et en offrant des possibilités d'évaluations distinctes dirigées par les Autochtones.

Le gouvernement fédéral doit s'assurer de ne pas se limiter à des consultations pour la forme ; il doit s'engager de manière significative avec les peuples autochtones pour prendre des décisions – et celles-ci doivent être éclairées par les savoirs autochtones et « l'approche à double perspective ». Les connaissances autochtones mettent l'accent sur des savoirs localisés qui changent d'un endroit à l'autre. Ils reflètent la culture, l'histoire et la vision du monde uniques des peuples autochtones, qui gèrent leurs écosystèmes locaux depuis des millénaires. L'approche à double perspective combine les forces des connaissances et des modes d'apprentissage autochtones avec celles conventionnelles, afin de garantir que les mesures prises aujourd'hui ne compromettent pas l'avenir d'une espèce ou d'un écosystème.

*Les recommandations du rapport représentent les opinions des participants à l'atelier. Il ne s'agit pas des positions officielles d'Oceana Canada ou de toute autre organisation autochtone affiliée à cet événement.*

<sup>16</sup> <https://oceana.ca/wp-content/uploads/sites/24/Indigenous-Fisheries-Priorities-2021-Workshop-Report-15September2022-FINAL.pdf>



**Le déclin des espèces de poissons importantes sur le plan culturel est non seulement une perte de nourriture, mais aussi d'identité et de culture. L'obligation pour le Canada de rétablir les pêches est étroitement liée à son engagement envers la réconciliation. Ceci exige une approche équilibrée de la gestion des pêches, qui tient compte des systèmes de connaissances uniques détenus par les peuples autochtones.**

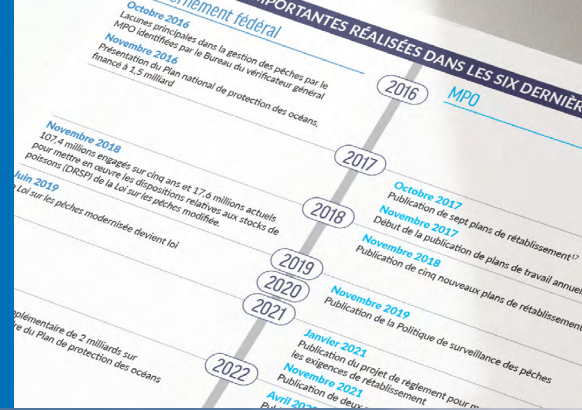
— Ken Paul, membre de la Nation Wolastoqey [traduction libre]



Credit photo : Shutterstock/Dolores M. Harvey



# PROGRÈS RÉALISÉS DEPUIS 2017



Les politiques régissant la gestion des pêches ont beaucoup évolué au cours des six dernières années. Pour la première fois en plus de 150 ans, le Canada a mis en place des exigences légales et réglementaires pour le rétablissement des pêches épuisées. Mais jusqu'à présent, cela ne s'est pas traduit par des changements significatifs sur l'eau. Pour commencer à rétablir l'abondance des océans, il faut encore prendre des mesures importantes.

L'échéancier à la page suivante indique les éléments marquants des six dernières années, ainsi que les mesures nécessaires pour rétablir la santé et l'abondance des océans.





## ÉTAPES IMPORTANTES RÉALISÉES DANS LES SIX DERNIÈRES ANNÉES

### Gouvernement fédéral

#### Octobre 2016

Lacunes principales dans la gestion des pêches par le MPO identifiées par le Bureau du vérificateur général

#### Novembre 2016

Présentation du Plan national de protection des océans, financé à 1,5 milliard

#### Novembre 2018

107,4 millions engagés sur cinq ans et 17,6 millions actuels pour mettre en œuvre les dispositions relatives aux stocks de poissons (DRSP) de la *Loi sur les pêches* modifiée.

#### Juin 2019

La *Loi sur les pêches* modernisée devient loi

#### Juillet 2022

Investissement supplémentaire de 2 milliards sur neuf ans dans le cadre du Plan de protection des océans

2016

2017

2018

2019

2020

2021

2022

### Pêches et Océans Canada

#### Octobre 2017

Publication de sept plans de rétablissement<sup>17</sup>

#### Novembre 2017

Début de la publication de plans de travail annuels

#### Novembre 2018

Publication de cinq nouveaux plans de rétablissement

#### Novembre 2019

Publication de la Politique de surveillance des pêches

#### Janvier 2021

Publication du projet de règlement pour mettre en œuvre les exigences de rétablissement

#### Novembre 2021

Publication de deux nouveaux plans de rétablissement

#### Avril 2022

Publication de règlements ajoutant 30 stocks de poissons importants au DRSP et établissant des exigences en matière de plans de reconstitution

#### Octobre 2022

Proposition de 62 nouveaux stocks, disponibles pour consultation publique

#### Novembre 2022

Un nouveau plan de rétablissement<sup>18</sup>

## PROCHAINES ÉTAPES NÉCESSAIRES

2023

#### Juin 2023 (estimé)

Ajout au règlement de tous les autres stocks en zone critique et de prudence, en vertu de la *Loi sur les pêches*

2024

#### Juin 2024 (estimé)

Examen quinquennal de la *Loi sur les pêches* par le gouvernement du Canada

#### Janvier 2024 (estimé)

Mise en œuvre de la Politique de surveillance des pêches pour au moins cinq stocks dans chaque région du MPO

Attribution d'un statut pour tous les stocks « incertains » ; comme le stipule la *Loi sur les pêches*, ceux en zone critique doivent faire l'objet de plans de rétablissement

#### Avril 2024 (estimé)

Publication de tous les plans de rétablissement des stocks désignés en avril 2022, sauf si des prolongations sont justifiées

#### Décembre 2024 (estimé)

Un dernier lot incluant les derniers stocks de poissons sont inclus dans la réglementation

<sup>17</sup> Comme signalé dans la première édition de l'*Audit des pêches*.

<sup>18</sup> En vertu des dispositions sur les stocks, tous les plans de rétablissement existants pour les stocks critiques devront être révisés pour répondre aux nouvelles exigences de rétablissement de la *Loi sur les pêches*. Pour les stocks prescrits, les plans de rétablissement révisés doivent être publiés dans les 24 mois suivant leur inscription au règlement, à moins qu'une prolongation de 12 mois ne soit requise.



# RÉPARTITION RÉGIONALE DES STOCKS LES PLUS DANGEREUSEMENT ÉPUISÉS AU CANADA



Le premier *Audit des pêches* d'Oceana Canada a révélé qu'à peine quelques stocks avaient des plans de rétablissement. Six ans plus tard, plus de 80 % des stocks gravement épuisés n'ont toujours pas de plan. Cependant, nous nous attendons à ce que le rythme et la qualité des plans de rétablissement reflètent l'urgence de passer à l'action, grâce à la publication en 2022 des règlements de rétablissement en vertu de la *Loi sur les pêches*.

Alors que le MPO honore ses obligations légales en vertu du règlement, il y aura 14 nouveaux plans de reconstitution ou révisés pour les stocks critiques dans les deux prochaines années. À l'avenir, le gouvernement fédéral devra veiller à ce que tous les stocks critiques aient la meilleure chance de se rétablir, en élaborant et en réalisant des plans pour les 22 autres stocks.

## Répartition des stocks critiques

| RÉGION                                        | NB. TOTAL STOCKS CRITIQUES | AVEC PLANS | RETARDÉS <sup>19</sup> | LÉGALEMENT REQUIS D'ICI 2024 |
|-----------------------------------------------|----------------------------|------------|------------------------|------------------------------|
| Pacifique <sup>20</sup>                       | 10                         | 0          | 1                      | 1                            |
| Golfe                                         | 7                          | 0          | 5                      | 5                            |
| Maritimes                                     | 5                          | 3          | 0                      | 0                            |
| Québec                                        | 2                          | 0          | 1                      | 1                            |
| Région de la Capitale-Nationale <sup>21</sup> | 2                          | 2          | 0                      | 2                            |
| Terre-Neuve-et-Labrador <sup>22</sup>         | 7                          | 1          | 1                      | 2                            |
| Arctique <sup>23</sup>                        | 0                          | 0          | 0                      | 0                            |

<sup>19</sup> « Retardé » fait référence aux plans de rétablissement identifiés par le MPO dans les plans de travail antérieurs (2021-2022) dont les dates d'achèvement ont été révisées dans le dernier plan de travail (2022-2023). Dans la plupart des cas, ces stocks ont été inscrits aux nouveaux règlements de reconstitution et aux nouvelles exigences juridiques.

<sup>20</sup> Ne comprend pas les unités critiques de gestion du saumon (trois d'entre elles étant répertoriées dans le lot 1). Notez également que deux stocks dotés de plans de rétablissement (bocaccio, sébaste à œil jaune intérieur) ont dépassé leur PRL et sont sortis de la zone critique.

<sup>21</sup> Comprend deux plans qui doivent être révisés pour se conformer aux règlements.

<sup>22</sup> Comprend un plan qui doit être révisé pour se conformer aux règlements.

<sup>23</sup> Aucun stock critique n'est actuellement identifié dans la région arctique. Cependant, les changements climatiques pourraient modifier la composition des stocks vers le pôle et en profondeur. Il sera important de continuer à surveiller les populations de poissons de l'Arctique et de s'adapter par une gestion efficace si nécessaire.

# RECOMMANDATIONS



Crédit photo : Jason van Bruggen

Pour l'année à venir, Oceana Canada exhorte le MPO à tirer parti des connaissances et des outils déjà disponibles pour respecter ses engagements et mettre en œuvre de véritables changements dans l'eau. Cela signifie :

- 1** Soumettre tous les stocks restants dans les zones critiques et de prudence aux dispositions sur les stocks de la *Loi sur les pêches*, et prendre des décisions de gestion correspondant aux règlements de rétablissement.
- 2** S'engager de manière significative avec les communautés et organismes autochtones, afin de prendre des décisions sur le poisson sauvage qui sont éclairées par le savoir autochtone comme par les meilleures données scientifiques disponibles.
- 3** Tenir compte de l'impact des décisions de pêche sur les écosystèmes, en priorisant le rétablissement des poissons-fourrage épuisés et en tenant compte de la vulnérabilité face aux changements climatiques.
- 4** Compter toutes les prises d'une pêche donnée, incluant celles à des fins récréatives et d'appât, et prendre des décisions qui tiennent de toutes les causes de mortalité par pêche.



Crédit photo : Ian Mcallister



## Liste de tâches

Pour répondre aux priorités de haut niveau énumérées à la page précédente, Oceana Canada demande au MPO de réaliser les mesures suivantes au cours de la prochaine année :

### SCIENCE

- ☒ Publier un plan de travail qui comprend des priorités et des échéanciers pour l'attribution des PRL et un état de santé pour tous les stocks « incertains ».
- ☒ Évaluer et documenter la vulnérabilité et le risque climatique de tous les stocks pour assurer une gestion résiliente au climat.
- ☒ S'assurer que les effets des changements climatiques sont systématiquement pris en compte, en intégrant la variabilité environnementale dans les évaluations et les avis.

### SURVEILLANCE

- ☒ Faire progresser les activités de surveillance identifiées dans le plan de travail du Cadre pour la pêche durable, en priorisant les stocks soupçonnés d'avoir des problèmes de qualité des données de surveillance des pêches.
- ☒ Mettre pleinement en œuvre la Politique de surveillance des pêches dans au moins cinq stocks de chaque région du MPO chaque année, jusqu'à ce que la politique soit implantée dans tous les stocks majeurs.
- ☒ Publier un rapport annuel de progression à l'intention du ministre des Pêches.

### GESTION

- ☒ Implanter huit nouveaux plans de rétablissement.
- ☒ Inclure tous les stocks en zone critique et de prudence restants dans la deuxième liste des stocks soumis aux dispositions relatives aux stocks de poissons.
- ☒ Mettre en œuvre une stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques à long terme et des cadres de travail fondés sur les risques.
- ☒ Mettre en œuvre des décisions et des stratégies de gestion pour tous les poissons-fourrage qui tiennent compte du rôle de ces poissons dans l'écosystème, conformément à la politique sur les nouvelles pêches d'espèces fourragères.



# PASSEZ À L'ACTION

Il est temps de bien gérer les pêches du Canada.

- 1 Signez la pétition et ajoutez votre voix à l'appel urgent du rétablissement des poissons au Canada, en visitant [Oceana.ca/RebuildAbundance](https://Oceana.ca/RebuildAbundance).
- 2 Partagez votre passion pour la protection des océans.



Oceana Canada



OceanaCAN



oceana\_canada



Oceana Canada

## Remerciements

Les auteurs aimeraient remercier tous ceux ayant contribué à la préparation de ce rapport, en particulier Jillian Conrad, David Costalago, Jack Daly, Kim Elmslie, Tess Geers, Isabelle Jubinville, Josh Laughren, Josh Martin, Leah Rudderham, Julie Stauffer, Jennifer Whyte, Lesley Wilmot et Rachelle Young.



## NOUS POUVONS SAUVER LES OCÉANS ET NOURRIR LE MONDE ENTIER.

Établie en 2015, Oceana Canada est une organisation caritative indépendante qui fait partie de la plus grande organisation internationale vouée exclusivement à la conservation des océans. Les efforts de sensibilisation d'Oceana Canada ont notamment contribué à bannir les plastiques à usage unique, mettre fin au commerce des nageoires de requins, faire du rétablissement des populations de poissons épuisées une obligation légale, améliorer la façon dont les pêches sont gérées, et protéger les habitats marins. Nous travaillons avec la société civile, les universitaires, les pêcheurs, les populations autochtones et le gouvernement afin d'aider les océans canadiens à retrouver leur santé et leur abondance d'autrefois. En assurant la restauration des océans canadiens, nous fortifierons nos communautés, profiterons de plus grands avantages sur les plans économique et alimentaire, et protégerons notre avenir.